



L'ENREGISTREMENT DES CONTRÔLES POLICIERS : MÉTHODES ET PROBLÈMES

Résumé du rapport et recommandations

OPEN SOCIETY
JUSTICE INITIATIVE

Chaque jour, dans de nombreux territoires sous leur juridiction à travers le monde, les agents de police effectuent des milliers de contrôles routiers, de contrôles d'identité et de fouilles. Il est bien connu qu'il y a dans ce type de contrôle un déséquilibre : ce sont des contrôles de routine pour les agents qui les effectuent, mais pour la personne contrôlée en revanche, ils se révèlent souvent embarrassants, intrusifs, sinon angoissants. Aussi les personnes soumises à ces contrôles de façon répétée peuvent-elles en venir à soupçonner l'existence de biais de la part des agents, et à s'inquiéter de l'agressivité excessive du maintien de l'ordre ou du ciblage de certaines communautés ou groupes. Or, compte-tenu du fait que ces interactions dont la police est l'initiatrice sont à la fois fréquentes et d'une grande importance, il est surprenant de constater que la police ne recueille généralement que très peu de données sur les contrôles effectués. La légitimité même de la police est pourtant inextricablement liée à la manière dont les policiers font usage de leurs prérogatives, et à la perception de leurs actions par la population : celles-ci sont-elles justes, raisonnables et transparentes ? Aujourd'hui, de plus en plus de forces de police commencent à enregistrer les contrôles routiers, contrôles d'identité et fouilles que leurs agents effectuent, afin d'en assurer le suivi, de déceler d'éventuels impacts disproportionnés et d'évaluer leur efficacité.

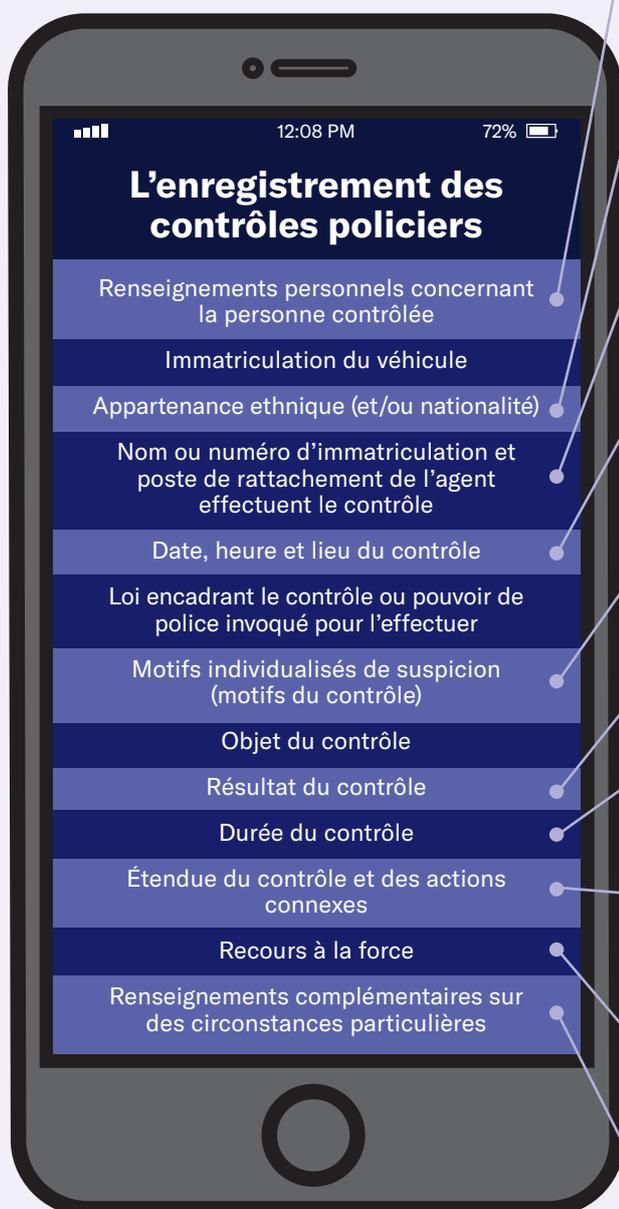
Enregistrer les contrôles policiers et mesurer leur efficacité s'avère cependant complexe. L'enregistrement des données relatives aux contrôles nécessite le plus souvent la mise en place de nouveaux systèmes de collecte de données, dans la mesure où nombre de systèmes existants n'ont pas été conçus pour générer des données statistiques, ni pour permettre l'analyse de ces données ou l'engagement d'un dialogue avec les communautés locales.

La mise en place de l'enregistrement des contrôles se heurte habituellement à la résistance des policiers, qui ont l'impression que l'on remet en cause leur professionnalisme, et craignent de subir des pesanteurs bureaucratiques de plus en plus lourdes. Il n'en est pas moins vrai que l'enregistrement des contrôles ne prend que quelques minutes, qu'un certain degré de bureaucratie est nécessaire pour responsabiliser la police et s'assurer de son efficacité et de sa transparence, et enfin, que la construction de relations positives avec les populations, la promotion de la responsabilité policière et l'établissement de la légitimité du maintien de l'ordre font partie intégrante d'un « vrai travail de police ».

Ce rapport détaille la nature des données que les policiers devraient recueillir lorsqu'ils enregistrent les contrôles. Il examine trois techniques d'enregistrement des contrôles, à savoir les formulaires papier, les liaisons radio et les appareils mobiles, et relève les limites des caméras-piétons pour la collecte de données. Enfin, ce rapport passe en revue différentes expériences de mise en œuvre de pratiques d'enregistrement, notamment pour ce qui est de surmonter les réticences, et propose des recommandations et des pratiques exemplaires. Il s'appuie sur des entretiens avec 35 personnes (dont plus de la moitié sont des policiers actuellement en exercice) impliquées dans l'enregistrement des contrôles dans un certain nombre de pays. En résumé, ce rapport montre qu'un enregistrement adéquat des contrôles n'est pas nécessairement un fardeau pour les policiers, mais peut au contraire renforcer l'efficacité du maintien de l'ordre et améliorer les relations entre la police et les populations.

QUELLES DONNÉES FAUT-IL RECUEILLIR ET DANS QUEL BUT?

Ces données de base rendent possible une analyse statistique qui contribue à une meilleure gestion et un ciblage plus fin des contrôles policiers, et peut servir de point d'appui à un dialogue autour du caractère équitable ou non et de l'efficacité des pratiques policières locales.



Nom, âge, sexe, adresse, numéro de carte d'identité le cas échéant.

- Ces renseignements personnels permettent d'analyser les tendances récurrentes des contrôles en fonction de l'âge, du sexe et de l'appartenance ethnique.
- Les identifiants personnels permettent de mettre en évidence et d'analyser les contrôles à répétition, qui suggèrent un éventuel ciblage de certains individus ou véhicules.

• C'est une donnée essentielle pour l'analyse statistique. Elle permet d'analyser les tendances récurrentes dans les contrôles au sein de différentes catégories de population, et de répondre lorsque des individus se plaignent de discrimination.

- Les catégories d'appartenance ethnique peuvent être définies par l'agent ou par la personne contrôlée elle-même. Dans tous les cas, la définition de ces catégories doit se faire en concertation avec les populations ou communautés locales.

• Ces données permettent de superviser les contrôles et d'enquêter sur les éventuelles plaintes.

- Ce renseignement permet à la hiérarchie de comparer les données de différentes unités, commissariats ou postes de police, et de mettre en évidence les problèmes concernant l'allocation des ressources ou les ordres de mission.

• Ces données permettent de déterminer le moment auquel le contrôle a eu lieu, et d'analyser les tendances des contrôles sur la durée.

- Indiquer précisément le lieu du contrôle permet de cartographier les contrôles d'identité et de comparer ces cartes avec celles de la délinquance.

• Le caractère individuel des motifs est essentiel pour déterminer si les normes juridiques ont bien été respectées.

- Il doit s'agir d'un champ ouvert où les agents rédigent eux-mêmes les motifs spécifiques du contrôle.

Sans suite, fouille, rappel à la loi, amende, arrestation

- Cet élément est essentiel pour calculer le « taux de réussite » des contrôles et évaluer leur efficacité.

• Cette donnée permet de surveiller la durée pendant laquelle la circulation des personnes visées a été entravée aux fins du contrôle.

Par exemple palpation sommaire, fouille plus approfondie ou fouille corporelle

- Ce point est crucial pour analyser et surveiller les actions plus intrusives qui peuvent suivre un contrôle d'identité, et pour analyser les tendances du recours à ce type de pratiques.

Par exemple usage des menottes, recours à la contrainte physique, utilisation de gaz lacrymogène au cours de l'interaction

- Ce champ permet la surveillance du recours à la force au cours des contrôles. Il permet d'établir des comparaisons et d'analyser les tendances du recours à la force.

Par exemple contrôle groupé de plusieurs individus, incident au cours du contrôle, description des vêtements, ou toute autre information potentiellement utile à des fins de renseignements

MÉTHODES D'ENREGISTREMENT

Les formulaires papiers (ou récépissés)

C'est historiquement l'une des premières formes d'enregistrement des contrôles. Méthode de collecte de données simple à mettre en œuvre, le formulaire entre bien dans les habitudes des policiers, qui utilisent déjà des formulaires papiers pour les amendes et les procès-verbaux. Chaque policier conserve sur lui un carnet de formulaires de contrôle, qu'il remplit à l'issue du contrôle. Le formulaire utilisé en Angleterre et au Pays de Galles consiste en un original et une copie carbone remise à la personne contrôlée et/ou fouillée. Pour l'agent, remplir le formulaire prend habituellement de 3 à 5 minutes. Une fois remplis, les formulaires sont soumis à la hiérarchie et visés par un officier superviseur, avant d'être saisis dans une base de données électronique, généralement par le personnel administratif de la police ou de manière électronique par un scanner.

Points forts :

- ⊕ Simple à remplir : les agents « ont l'habitude de remplir des formulaires »
- ⊕ La personne contrôlée obtient sur le champ un récépissé complet et détaillé : la responsabilisation des forces de l'ordre est à effet immédiat
- ⊕ Peu coûteux : les formulaires peuvent être mis en place sans investissement financier dans un équipement coûteux
- ⊕ Permet une supervision aisée par la hiérarchie

Points faibles :

- ⊖ Les agents comme le public trouvent désuets les formulaires papier
- ⊖ Nécessite une double saisie, d'abord sur le formulaire puis dans la base de données
- ⊖ Une écriture peu lisible entraîne un risque d'erreurs dans la saisie des données
- ⊖ Pas de géolocalisation : les formulaires papier ne permettent pas de cartographier précisément les contrôles

« Pour ce qui est des formulaires papier, c'est d'emblée moins cher, et on n'est pas tributaire des technologies numériques. Les agents ont déjà l'habitude du papier et du crayon, de remplir des formulaires... L'inconvénient éventuel, c'est le risque qu'ils ne soient pas remplis correctement... Les agents vont sauter des cases... parce qu'il s'agit d'une manière foncièrement nouvelle de procéder, pas juste d'un petit changement... Commencer à enregistrer les contrôles différemment, c'est une révolution mentale, un changement de paradigme. Pour le début, si on n'a pas d'appareils mobiles à disposition, les formulaires papier feront très bien l'affaire. »

Un policier, Angleterre et Pays de Galles

Les liaisons radio

L'utilisation des liaisons radio et des systèmes de répartition informatisés pour enregistrer les contrôles est une pratique plutôt bien ancrée aux Etats-Unis, où elle voisine avec les terminaux de données mobiles (*mobile data terminals*, MDT), c'est-à-dire les ordinateurs portables embarqués dans les voitures de patrouille : elle élimine en effet le besoin pour les policiers de remplir des formulaires papier et s'appuie sur des pratiques de communication préexistantes. Lorsqu'il effectue un contrôle, chaque agent contacte le centre de contrôle par radio et énonce verbalement les données nécessaires, que l'opérateur saisit directement dans la base de données électronique. L'opérateur du centre de contrôle donne ensuite à l'agent un numéro de référence unique correspondant à l'enregistrement du contrôle, que l'agent reporte sur un récépissé remis à la personne contrôlée. Cette dernière peut utiliser ce numéro de référence pour consulter l'enregistrement complet, soit en ligne, soit en en faisant la requête au poste de police local. L'énoncé radio des informations nécessaires prend habituellement de 2 à 5 minutes aux agents, mais il peut y avoir un temps d'attente pour établir la liaison avec un opérateur avant de pouvoir commencer l'enregistrement. L'officier superviseur reçoit les données du contrôle sous forme électronique (email) afin de les viser.

Points forts :

- + Moins de bureaucratie (par rapport aux formulaires papier)
- + Trouve aisément sa place au sein des systèmes de répartition existants : pour des raisons de sécurité, les policiers sont déjà tenus d'appeler le central pour signaler leurs actions en cours
- + Permet une supervision sur le champ
- + La vérification par le central encourage les agents à respecter les règles

Points faibles :

- La personne contrôlée ne dispose pas d'une trace écrite complète de l'incident
- Le processus en plusieurs temps (relai des informations au central puis saisie des données par les opérateurs) peut entraîner des incohérences dans la saisie des données
- La surcharge de travail pour les répartiteurs et les opérateurs risque d'entraîner des retards et d'allonger la durée des contrôles

« Nous avons fait un sondage au sein de l'unité. C'était je crois 94% du personnel qui pensait qu'il s'agissait d'un progrès considérable et l'appréciait. Je veux dire, ça a fait tomber le processus de 10 minutes à deux ou trois minutes. Ça demande très peu de travail aux agents. C'est facile, c'est efficace, ça allège le travail... Donc la satisfaction des utilisateurs est élevée. Au début, [le personnel de la salle de contrôle] avait des inquiétudes, en termes de demande. Mais lorsqu'on contrôle une personne et qu'on utilise les informations déjà présentes dans le système, la plus grande part du travail est déjà faite. Et nous ne leur demandons pas tant que ça de travail d'enregistrement supplémentaire en fait. C'est sûr qu'il y a du travail en plus pour eux, mais les avantages l'emportent sur les coûts et les inconvénients. »

Un policier, Angleterre et Pays de Galles

Appareils mobiles

L'explosion des technologies mobiles a ouvert de nouvelles possibilités pour l'enregistrement des contrôles policiers et des fouilles. La présence d'ordinateurs portables embarqués (ou terminaux de données mobiles) dans les voitures de police est ainsi une pratique bien ancrée aux Etats-Unis, et les agents patrouillant à pied utilisent eux aussi de plus en plus souvent des appareils mobiles. L'agent est alors équipé d'un téléphone portable ou d'une tablette dotée d'une application pour l'enregistrement des contrôles. Remplir le formulaire en ligne prend généralement de 3 à 5 minutes. Une fois que le formulaire est rempli et soumis, il vient automatiquement s'ajouter à une base de données centralisée. Le système fournit à l'agent un numéro de référence unique correspondant à l'enregistrement du contrôle, que l'agent reporte sur un récépissé papier remis à la personne contrôlée. Une fois le formulaire soumis, l'officier superviseur reçoit une notification pour vérifier les données du contrôle.

Points forts :

- + Perçu comme moderne par les policiers
- + Facile d'utilisation
- + Saisie automatique des données dans la base de données, pas de double saisie
- + Géolocalisation automatique permettant de cartographier les contrôles effectués
- + Les possibilités de supervision font partie intégrante du système
- + Intégration avec les autres logiciels utilisés par l'unité

Points faibles :

- Pas de trace écrite complète pour la personne contrôlée
- Le coût financier, notamment le coût de mise en place, est potentiellement important
- Limite la communication directe avec la personne contrôlée

« Les agents adorent les tablettes et les appareils mobiles parce que cela renvoie une image de professionnalisme et d'efficacité. Ils n'ont pas besoin de taper au clavier une fois rentrés au poste, et ça a l'air plus professionnel. La technologie change les façons de travailler : les agents passent plus de temps sur le terrain. »

Un policier, Angleterre et Pays de Galles

Les caméras-piétons

Les caméras-piétons sont de petits dispositifs d'enregistrement audio et vidéo conçues pour s'attacher à l'uniforme d'un agent de police. Leur utilisation pour enregistrer les interactions dont la police est l'initiatrice est une évolution relativement récente, et gagne rapidement en popularité. Il y a toutefois d'importantes divergences d'une force de police à l'autre sur certains points : quand la caméra doit-elle être allumée ? Quels types d'incidents les agents doivent-ils impérativement enregistrer ? À la fin de leur service, les agents téléversent les séquences filmées sur le système de l'unité, en signalant éventuellement certains incidents particuliers pour leur valeur probante ou tout autre motif. Si les séquences vidéos fournissent en effet un compte-rendu détaillé du contrôle, et contemporain des faits, elles ne permettent cependant pas de générer des données quantita-

tives pour établir des statistiques et analyser les tendances récurrentes des pratiques de contrôle. En outre, on ne peut considérer les vidéos des caméras-piétons comme objectives : elles peuvent être faussées par la perspective, éventuellement manipulées, et toute interprétation d'une vidéo est subjective. Que l'on utilise ou non les caméras-piétons, il n'en reste donc pas moins nécessaire de recourir aussi à d'autres méthodes pour produire des statistiques et fournir à la personne contrôlée une trace écrite de l'incident.

« Remplir le formulaire, ça vous prend deux minutes. Regarder une vidéo, ça va probablement vous prendre 30-40 minutes rien qu'à passer en accéléré pour repérer les séquences où des contrôles sont effectués. Et à aucun moment on ne connaît les motifs du policier. Est-ce que la vidéo a bien enregistré ce que la personne a dit ? Est-ce que la caméra fonctionne à 100% ? Il suffit d'une petite défaillance et le micro ne marche pas. On n'entend ni le nom de la personne, ni les raisons ou motifs du contrôle. Les caméras-piétons apportent des éléments de preuve. Ça vient en appui, mais ça ne remplace pas l'enregistrement des contrôles. La caméra n'a pas la moindre idée de ce que vous avez dans la tête... Elle est là pour enregistrer les actions, tout comme un formulaire papier, mais le formulaire papier est plus précis et c'est sûr que la caméra ne peut pas remplacer les formulaires, parce que depuis quand une caméra est capable de sentir une odeur de cannabis ? »

Un policier, Angleterre et Pays de Galles

Synthèse des points forts et des points faibles de chaque méthode d'enregistrement

	Trace écrite pour la personne contrôlée	Prise en compte des motifs de suspicion individuels	Collecte de données ethniques	Facilité de la saisie des données	Précision	Supervision	Géolocalisation et cartographie	Coût	Rapidité de la procédure
Formulaires papier	●	●	●	◐	◐	◐	○	●	◐
Appareils mobiles	◐	●	●	◐	◐	●	●	◐	◐
Liaisons radio	◐	●	●	●	●	●	●	◐	●
Caméras piétons	○	○	○	○	○	◐	◐	○	○

Légende: ● Performance élevée ◐ Performance moyenne ○ Performance médiocre ou manque d'éléments concluants

MISE EN ŒUVRE ET DIALOGUE COMMUNAUTAIRE

L'enregistrement des contrôles policiers pose des difficultés qui vont au-delà du simple aspect technique et des méthodes pour produire un enregistrement adéquat. Ces difficultés trouvent leur source à la fois dans des facteurs humains et institutionnels. Parmi les facteurs humains, la résistance des policiers au changement vient au premier plan. Ces réticences à l'enregistrement des contrôles sont un thème récurrent de la présente enquête, et les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus soulignent l'importance du rôle de la hiérarchie policière, des signaux envoyés aux agents, et de l'appropriation par ces derniers des nouvelles pratiques : ce sont là trois facteurs clés pour surmonter les réticences. Les facteurs institutionnels, quant à eux, renvoient à l'infrastructure nécessaire pour produire et conserver les enregistrements des contrôles, puis les utiliser aux fins prévues : il faut notamment commander du matériel et développer des logiciels, ce qui pose la question des intérêts commerciaux en jeu, sans compter les importantes considérations de coût.

Ce sont les préoccupations relatives aux éventuels biais de la police qui sous-tendent le mouvement vers l'enregistrement des contrôles. Les enquêtes montrent que la population, et plus particulièrement les communautés ethniques minoritaires, attache de l'importance à l'enregistrement des contrôles et y voit un moyen de renforcer la responsabilité policière. L'enregistrement des contrôles, et notamment la collecte de données à caractère ethnique, demeure toutefois controversée dans de nombreux contextes, et il est donc crucial que la mise en place des nouvelles pratiques prenne en compte les inquiétudes de la population comme de la police, et intègre les opinions des uns et des autres dans le processus de développement et de conception. Une solide compréhension des préoccupations particulières des communautés doit être au cœur des systèmes mis en place si l'on souhaite que ceux-ci soient en mesure de répondre aux inquiétudes. Par exemple, dans les contextes où des inquiétudes se font jour quant à d'éventuels biais dans les pratiques de contrôle policier, l'on risque d'exacerber la méfiance si l'on ne recueille pas de données à caractère ethnique. Toutefois, la collecte de données personnelles, et plus encore celle de données ethniques, recouvre des enjeux complexes et doit faire l'objet d'une négociation avec les populations locales, notamment en ce qui concerne le droit des personnes à définir elles-mêmes leur appartenance. La collecte de données doit également être conforme aux normes nationales de protection des données et s'attacher à mettre la population en confiance quant au processus mis en œuvre.

Le simple fait d'enregistrer les contrôles ne fait en soi pas grand-chose pour résoudre les éventuels problèmes : tout dépend de ce qui est fait ensuite avec l'information ainsi obtenue. L'enregistrement des contrôles peut permettre à la hiérarchie policière de mieux comprendre comment les agents utilisent les contrôles sur le terrain, et fournir aux officiers gestionnaires de précieuses informations pour orienter leurs décisions opérationnelles et stratégiques, de l'allocation des ressources aux choix des tactiques policières. Si l'on souhaite renforcer la confiance des populations envers la police, et la légitimité de cette dernière, les données doivent être rendues publiques et partagées, sous forme de statistiques anonymisées. En pratique, la police adopte souvent une vision corporatiste de ses responsabilités externes, se contentant de publier des informations statistiques générales, sans réellement d'analyse pertinente, et surtout sans échange avec la population quant à la signification de ces données, ni tentative de prendre en compte les retours de la communauté dans la gestion des pratiques policières. Dans l'idéal, il faudrait que les données issues des contrôles servent de point de départ à un dialogue autour des pratiques locales et des priorités en matière de maintien de l'ordre. Plusieurs forces de police ont ainsi mis en place des commissions d'examen innovantes, qui permettent aux membres du public de s'appuyer sur les données pour examiner les conditions du recours aux contrôles et même, dans certains cas, d'avoir accès à l'enregistrement de contrôles spécifiques pour en évaluer la qualité.

EN S'APPUYANT SUR L'EXPÉRIENCE DES AGENCES QUI ONT COMMENCÉ À RECUEILLIR DES DONNÉES, LE MINISTÈRE AMÉRICAIN DE LA JUSTICE A MIS EN RELIEF LES AVANTAGES D'UN SYSTÈME DE COLLECTE DES DONNÉES DES CONTRÔLES ROUTIERS BIEN AGENCÉ, À SAVOIR :



Les forces de police déterminées à renforcer leur légitimité constatent que la possibilité de mesurer précisément les actions policières est un premier pas essentiel vers une meilleure gestion.



La collecte de données envoie un signal clair que le profilage ethnique n'est pas en cohérence avec un maintien de l'ordre efficace, ni avec l'égalité devant la protection policière.



La disponibilité des données recentre les débats au sein de la population : la rhétorique et les accusations font place à un dialogue au sujet du déploiement efficace des ressources policières



À l'inverse d'un ensemble rigide de directives, l'approche par la collecte de données permet de déterminer comment déployer les ressources de la police de façon souple, en fonction des réalités locales.



Le simple fait de recueillir des données modifie déjà le comportement des agents sur le terrain et des officiers qui les supervisent.

Ramirez, D., McDevitt, J., and Farrell, A. (2000) *A Resource Guide on Racial Profiling Data Collection Systems: Promising Practices and Lessons Learned*, Washington: US Department of Justice.

RECOMMANDATIONS

1. **Toutes les unités de police devraient recueillir des données relatives à leur recours aux contrôles routiers, aux contrôles d'identité et aux fouilles.** La collecte de données est effet essentielle pour assurer le suivi des contrôles et en déceler d'éventuels impacts disproportionnés, mais aussi pour évaluer leur efficacité. Recueillir ce type de données fournit également à la hiérarchie policière un précieux outil de gestion.
2. **Les systèmes pour la collecte, l'analyse et la conservation des données doivent être conçus de façon à comporter des garanties suffisantes pour répondre aux normes nationales et européennes/supranationales de protection des données.**
3. Les systèmes de collecte des données relatives aux contrôles doivent faire l'objet d'une analyse attentive pour vérifier leur adéquation au contexte et aux préoccupations locales, et pour s'assurer que leurs points faibles soient bien compris et compensés dans le processus de conception et d'adoption. **Les considérations touchant à la responsabilisation des policiers (immédiate sur le terrain, collective ou hiérarchique), à la bureaucratie, ou encore à l'application des règles par les agents, doivent être prises en compte et intégrées dès le début du processus de conception.** Des perspectives de justice procédurale doivent également influencer le processus de conception et d'adoption de ces mécanismes, et plus particulièrement des considérations de transparence, de droit à la parole, de neutralité, de cohérence et d'impartialité.
4. **La collecte de données statistiques sur les contrôles et les fouilles en relation avec l'appartenance ethnique** est cruciale pour déceler l'existence d'un profilage ethnique, déterminer où et pourquoi celui-ci se produit, et défendre des mesures pour l'atténuer. En effet, pour détecter et surveiller le profilage ethnique, il est nécessaire de disposer de statistiques ethniques anonymisées permettant de mettre en regard l'expérience que les groupes minoritaires font du maintien de l'ordre avec celle du groupe majoritaire.
5. **Les catégories ethniques des données recueillies doivent être définies en concertation avec les communautés locales,** de façon à respecter le droit de définir soi-même sa propre appartenance et à renforcer la confiance de la population dans le processus de collecte des données.
6. **Afin de permettre une analyse pertinente des disparités ethniques et une gestion équitable et efficace des prérogatives de police, les données recueillies au cours des contrôles doivent comporter au minimum les renseignements suivants :** renseignements personnels/ immatriculation du véhicule, appartenance ethnique (telle que définie par la personne contrôlée ou perçue par l'agent), motifs/raisons du contrôle (champ ouvert à rédiger par l'agent), loi invoquée, suites données au contrôle, nom ou numéro matricule de l'agent, heure, date et lieu du contrôle. On peut améliorer l'analyse en ajoutant à cette base d'autres facteurs qui peuvent suggérer des disparités dans le traitement des personnes après leur immobilisation pour un contrôle : durée du contrôle, étendue de toute fouille subséquente, recours ou non à la force au cours de l'interaction.

-
7. **Une trace écrite complète du contrôle devrait être rendue disponible à la personne contrôlée aussi aisément et rapidement que possible.**
 8. **La transparence du processus de collecte de données, et de l'ensemble des données recueillies, est essentielle pour renforcer la légitimité de la police.** Des statistiques anonymisées s'appuyant sur les données recueillies au sujet des contrôles devraient être rendues publiques de façon régulière et exhaustive. Les données brutes anonymisées devraient également être rendues accessibles pour permettre des analyses indépendantes, notamment par des universitaires, afin de renforcer la confiance du public.
 9. **Les unités de police devraient s'engager dans un dialogue constructif avec la population autour des données issues des contrôles, et modifier leurs pratiques pour mieux refléter les priorités des communautés et renforcer leur soutien au sein de la population.**

L'Open Society Justice Initiative utilise le droit pour promouvoir et défendre la justice et les droits de l'homme, par le biais de procès, de la défense des droits, de la recherche et de l'assistance technique. Travaillant dans le cadre de l'Open Society Foundations, notre personnel est basé à Abuja, Berlin, Bruxelles, La Haye, Londres, Mexico, New York, Paris, Saint-Domingue et Washington DC.

Pour plus d'informations sur l'Open Society Justice Initiative et pour télécharger le rapport complet, veuillez consulter le site: osf.to/RECORD